



# CRÉATION D'ALLOCATIONS NORMALIENNES POUR L'ENS RENNES

---

le 15 avril 2020

ENS Rennes

**Suite à l'accueil favorable au conseil d'administration du 13 mars 2020, l'École normale supérieure de Rennes a décidé la création de 12 allocations normaliennes. Elles seront attribuées, dès la rentrée 2020, à des normalien.ne.s étudiant.e.s admis.es en première année, sur la base de leur excellence académique et sur critères sociaux.**



Soucieuse de donner les mêmes chances de réussite à tous ses élèves, l'ENS Rennes propose aux candidat.e.s étudiant.e.s qui souhaitent suivre son parcours de formation de postuler à une allocation normalienne à partir de la rentrée 2020.

En offrant une garantie de ressources de 1000 € par mois pour l'ensemble de sa scolarité à l'élève bénéficiaire, l'école permettra ainsi à des étudiant.e.s non fonctionnaires-stagiaires issus de milieux modestes, d'étudier dans des conditions financières similaires à celles et ceux qui ont été admis sur concours. Cette allocation viendra compléter les autres bourses ou aides qui auront été accordées à l'étudiant.e pour l'année universitaire.

La sélection des bénéficiaires se fera en fonction de critères sociaux parmi les élèves recrutés par admission parallèle au sein d'un département d'enseignement de l'ENS Rennes. Elles seront associées aux obligations de résultats classiques des élèves de l'école et au choix d'orientation de carrière vers la recherche académique et la haute fonction publique.

Le nombre d'allocations attribuées a été fixé sur une prévision pluriannuelle intégrant une légère baisse du nombre de fonctionnaires stagiaires, le recrutement d'enseignants, d'enseignants chercheurs et de personnels pour des fonctions support. Dans un contexte budgétaire constant, l'école pourra ainsi recruter plus de normaliens\* et assurer un encadrement de qualité à l'ensemble des élèves.

--

\* Les élèves de l'ENS Rennes inscrits dans le programme de formation de magistère d'un des départements de l'École, ont le titre de normalien.ne.s. Selon leur mode de recrutement, ils ont deux statuts distincts, celui de fonctionnaire stagiaire pour les normalien.ne.s admis sur concours ou celui d'étudiant.e.s pour les normalien.ne.s recrutés par les admissions parallèles. (cf. Règlement intérieur de l'ENS Rennes - version du 05 juillet 2019)

# THÉMATIQUE(S)

Admission, Diversité / responsabilité sociétale

---

Mise à jour le 20 mai 2020

## CONTACT PRESSE

Cécile Le Jeune - Tél. : 02 99 05 52 60  
Chargée de communication

## DOCUMENTATION

Vous souhaitez recevoir plus d'information sur l'ENS Rennes, vous pouvez pour cela remplir le [formulaire de demande de documentation](#).